

L'avis suivant est diffusé par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard à la demande de la Commission de réglementation et d'appels de l'Île.

— PRIX DU PÉTROLE —

Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, le 17 avril 2020 - La Commission de réglementation et d'appels de l'Île a approuvé les prix pétroliers suivants. Ils seront en vigueur à compter de 0 h 1 le vendredi 17 avril 2020 :

- Le prix de l'essence restera le même.
- Le prix du mazout de chauffage diminuera de 3,1 cents le litre.
- Le prix du diesel diminuera de 4,0 cents le litre.

Le prix de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera entre 74,2 et 75,3 cents le litre. Le prix du diesel se situera entre 90,5 et 91,7 cents le litre.

Le prix maximal du mazout de chauffage sera de 63,0 cents le litre.

Pour connaître le prix actuel des produits pétroliers, visitez le site irac.pe.ca.

La Commission prévoit réviser les prix de nouveau le 24 avril 2020.